

GUIDE DE PREPARATION MISSION ¹



MISSION

CLIENT	
Adresse	
Téléphone	
Adresse Mail	

DATE DU DOCUMENT

Date	Signé par
Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.	

¹ Des définitions et explications sont en fin de certaine page de ce document guide pour stagiaire

SOMMAIRE

1-DOCUMENTATION ET PREPARATION MISSION

- Documents officiels
- Site de Réflexion et de préparation mission
- ALPHA TANGO
- CERFA

2-PERSONNEL(s)

3-DRONE(s)

4-PRU

5-ZONE DE VOL

6-INSPECTION(s) et CHECKLIST

7-INSTALLATION ZONE

8-PHASE DE VOL

1. DOCUMENTATION ET PREPARATION MISSION

DOCUMENTS A PRESENTER EN CAS DE CONTROLE (GUIDE DSAC CATÉGORIE SPÉCIFIQUE page 74/113 du 02/03/2023)

L'exploitant doit disposer sur le lieu du vol et présenter aux autorités en cas de contrôle les documents suivants :

- **Le récépissé d'enregistrement d'exploitant d'UAS**, qui comprend les scénarios standards déclarés et les éventuelles autorisations ou LUC, émis depuis moins de 24 mois (voir §15)
- **L'attestation de conception de l'aéronef**, si applicable (voir § 10.2.a))* ;
- **Le manuel des opérations** à jour (voir § 17.3) ;
- Pour chaque télépilote : **une pièce d'identité, ses justificatifs de formation théoriques et pratiques (partie C) ;**
- **Les accords de vol en zone restreinte** (voir partie E), y compris, le cas échéant, une copie des protocoles ;
- Toute autre **autorisation délivrée** par la DGAC dans le cadre de la mission.

DÉCLARATION PRÉALABLE – PROCÉDURE

Votre déclaration peut être effectuée :

- soit via CERFA,
- soit directement via AlphaTango.

Le choix du canal ne modifie ni vos obligations, ni les délais.

👉 Quelle que soit la catégorie choisie (OPEN ou SPÉCIFIQUE)

👉 Quelle que soit la voie de déclaration

Le dossier doit être transmis au minimum 10 jours ouvrables avant la mission à la préfecture compétente.

RÈGLE IMPÉRATIVE

- Dossier envoyé en un seul envoi
- Dossier complet, lisible et cohérent
- Aucune pièce manquante

Un dossier incomplet entraîne un retard d’instruction... voire l’impossibilité d’examiner la demande.

OBLIGATOIRE : PIÈCES À FOURNIR

1 Votre envoi doit comprendre :

- ☒ Lettre de mission signée par une personne habilitée
- ☒ Attestation d’assurance valide à la date de l’opération
- ☒ Pièces d’identité du télépilote (et du responsable d’exploitation si différent)
- ☒ Justificatifs de compétences :
 - CATS si applicable
 - Certificats OPEN (A1/A3, A2)
 - Attestations de formation complémentaires
- ☒ Extraits d’enregistrement AlphaTango (exploitant, télépilote, aéronef)
- ☒ Demande ou notification via AlphaTango si réalisée sur la plateforme
- ☒ Formulaire CERFA complété et signé si utilisé
- ☒ Accord CTR si l’opération se situe en zone de contrôle
- ☒ Accord du gestionnaire de zone à statut particulier (ZSP) si concerné
- ☒ Autorisation ZICAD (Zone Interdite à la Captation Aérienne de Données) lorsque la mission implique une captation dans une zone soumise à restriction

RECOMMANDE : Avertir police et mairie par mail sans attendre de réponse et ou voisin.

PREPARATION MISSION

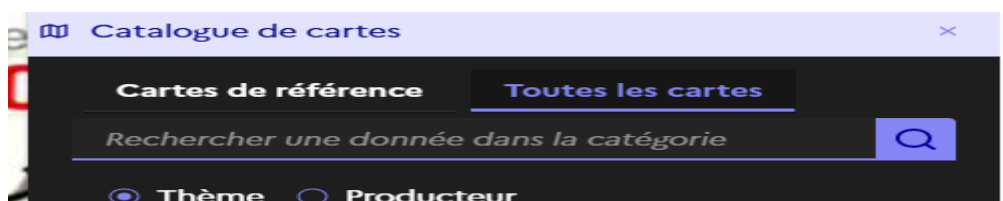
☐ **CARTE GOUV** Pour avoir accès à tous les outils

BUT : Avant tout vol vous devez vous renseigner sur les zones de vol et utiliser certaines cartes.

1- Mettre votre Lieu de la prestation dans la barre de recherche



2- Ensuite recherche de carte :



Restriction UAS catégorie ouverte et aéromodélisme

(Cette carte permet de vérifier si le vol de drone est autorisé à l'endroit choisi et de connaître les éventuelles restrictions avant de préparer sa mission.)

Restrictions UAS catégorie Ouverte et aéromodélisme

- Vol interdit *
- Hauteur maximale de vol de 30 m *
- Hauteur maximale de vol de 50 m *
- Hauteur maximale de vol de 60 m *
- Hauteur maximale de vol de 100 m
- Tout vol interdit au dessus de 120 m

* Sauf conditions particulières publiées à l'arrêté « espaces » du 3 décembre 2020

- ☐ **Zones rouges** : vol de drone interdit ou soumis à une autorisation spécifique (zones interdites, réglementées, abords d'aérodromes, sites sensibles).
- ☐ **Zones orange / jaunes** : vol possible mais avec des restrictions particulières (limitation de hauteur, autorisation du gestionnaire de l'espace aérien, CTR).
- ☐ **Zones claires** : vol possible en respectant la réglementation générale des drones.

👉 La hauteur indiquée sur la carte est calculée par rapport à l'altitude de la piste de l'aérodrome, pas par rapport au sol où vous décollez.

Soit :

👉 Si la piste est à **150 m** d'altitude et que la zone autorise **50 m au-dessus**, la limite est 200 m d'altitude. Si vous décollez d'un terrain situé à **180 m** d'altitude, votre drone ne pourra monter que de **20 m** au-dessus du sol. »

Astuce

👉 «Pour connaître l'altitude de votre point de décollage, faites un clic droit sur votre position dans Géoportail.

Vous avez besoin de renseignement supplémentaire et vous devez ouvrir **la carte OACI**. Elle vous renseignera sur ce dont vous avez besoin en aéronautique.

Dans la Môme Barre de Recherche écrire :

- **Carte OACI**

Cette carte OACI va vous permettre de savoir si vous êtes dans ou hors une CTR, éventuellement dans une zone à Statuts particuliers, une agglomération ou hors agglomération.

☐ **CARTE OACI³**

☐ CTR Choisissez un élément.⁴

☐ CODE OACI⁵

☐ NUMERO DES ZONES A STATUTS PARTICULIERS⁶ -AIP

☐ AGGLOMERATION

☐ ADRESSE

☐ COORDONNEES GPS

- ☐ **PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES**

Pour les besoin d'une vue aérienne, vous tapez dans la barre de recherche

- ☐ **ZICAD** (Zone Interdite à la Captation Aérienne de Données)

Il faudra avertir la préfecture lorsque la mission implique une captation dans une zone soumise restriction
A partir de maintenant vous choisissez votre scénario de vol

³ La **carte OACI** est utilisée par les pilotes pour le vol à vue (VFR : Visual Flights Rules).

⁴ Une **CTR** (de l'anglais *control zone* ou *control traffic region*¹), est un espace aérien réglementé, destiné à protéger les vols à l'arrivée ou au départ d'un aéroport.

⁵ Le **code OACI** (ou ICAO code en anglais) est un code attribué par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI, ou ICAO en anglais) à un aéroport,

⁶ Les **zones à statuts particuliers** sont des espaces où des règles spécifiques s'appliquent pour les vols de drones. Elles incluent : **Zones P R D** ainsi que les Zones militaires, parcs naturels, territoires autonomes, zones frontalières, et sites sensibles (centrales, infrastructures critiques).

Vous finalisez maintenant votre réflexion de choix de scénario. **Que ce soit en OPEN ou en SPECIFIQUE**, vous devez suivre le même schéma de réflexion.

☐ **CHOIX DE VOTRE SCENARIO**

- ☐ OPEN A1/A2/A3 AGGLO (drone de classe C0/C1/C2/C3)
- ☐ OPEN A1/A2/A3 HORS AGGLO (drone de classe C0/C1/C2/C3)
- ☐ STS 01 AGGLO (drone de classe C5)
- ☐ STS 01 HORS AGGLO (drone de classe C5)
- ☐ STS 01 EN /HORS AGGLO (zone militaire active) (drone de classe C5)
- ☐ STS 02 HORS AGGLO / ZONE FAIBLEMENT PEUPLEE(drone de classe C6)

Il vous faut maintenant récupérer numéro de téléphone et adresse de la CTR et de la zone à statut particulier en allant sur le site SIA

☐ **SITE SIA⁷ SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE**

Pour avoir accès à tous les outils, enregistrez-vous sur ce site

Procédure pour trouver l'adresse et le numéro de la CTR dans SIA:

1. Mettre le code OACI ou le nom de la ville dans la barre de recherche de la carte interactive



2. Dérouler le menu et cliquer sur « plus d'informations »
3. Si les informations n'y sont pas, Affichez la carte VAC⁸

Avec ces éléments vous pouvez contacter la CTR et lui demander un protocole d'accord pour votre survol.

☐ **RECHERCHE LES NUMERO(s) ET MAIL(s) DE LA CTR**

- ☐ OACI
- ☐ NUMERO
- ☐ MAIL

⁷ Le SIA (Service de l'Information Aéronautique) joue un rôle essentiel dans la gestion et la diffusion de l'information aéronautique.

⁸ VAC Ce sont des documents relatifs à un aéroport et permettant l'approche et l'atterrissage, respectivement en vol à vue ou en vol aux instruments

☐ **RECHERCHE DE ZONES A STATUTS PARTICULIERS AIP⁹ permanentes**

Procédure pour trouver une zone à statut particulier - AIP:



1. Cliquez sur [Eaip](#)¹⁰
2. Cliquez sur **date effective (en vigueur)**
3. Dérouler la partie 2 EN ROUTE – ENR et cliquez sur [ENR 5.1](#)
4. Recherche de votre ZSP avec son numéro d'identification : CTRL+F et mettre votre ZSP

☐ **METEO**

7 jours avant la mission vous pouvez aller sur le site WINDY :

[WINDY](#). Dans Windy vous pouvez taper le code OACI dans la barre de recherche.

24 Heure avant la mission vous pouvez aller sur le site [METAR¹¹ TAF¹²](#)

Ce site vous donnera les éléments suivants

NUAGE Choisissez un élément.

VENT Choisissez un élément.

VISIBILITE Choisissez un élément.

PREVISION PLUIE Choisissez un élément.

[INDICE KP](#)¹³ Choisissez un élément.

METAR : Météo pour la journée

TAF : Météo par heure

Prévisions : Météo par tranche de 30 minutes

Sur téléphone portable :

Les télépilotes de drones utilisent généralement **Drone Weather**:

L'application [DRONE Weather](#) vous permettra de l'avoir aussi sur votre téléphone portable

A savoir sur FLY BY , en préparant votre mission gratuitement vous aurez aussi la météo.

⁹ **AIP** est le document de référence principal contenant toutes les informations aéronautiques permanentes ou de longue durée nécessaires pour la navigation.

¹⁰ **eAIP** : Le SIA publie la version électronique de l'AIP, appelée eAIP

¹¹ Le **METAR** est un rapport météorologique d'observation, généralement émis toutes les heures, qui décrit les conditions actuelles à un aéroport spécifique

¹² Le **TAF** (Terminal Aerodrome Forecast) est une prévision météorologique pour les aéroports, couvrant une période de 9 à 30 heures, selon les normes locales. Il donne la météo par heure sur 24 h.

¹³ L'**indice Kp** (ou indice K ou encore K-index) est utilisé pour quantifier les perturbations du champ magnétique terrestre. Il varie sur une échelle de **zéro à 9**. Le bas de l'échelle caractérise un état calme alors que le haut une tempête solaire. Il peut avoir un impact sur votre drone.

DECLARATION DE VOL EN 2026 .

La déclaration d'un vol professionnel en agglomération peut être effectuée soit via la plateforme **Alpha Tango**, soit au moyen du **formulaire CERFA**.

☐ **ALPHA TANGO**¹⁴ Choisissez un élément.

En **STS 01, VLOS** , **EN VUE**, **en agglomération**, vous devez déclarer votre vol sur **ALPHA TANGO** ou **CERFA** . Allez dans notification de vol et suivez la procédure.

The diagram shows the selection path for a flight declaration in the 'En vue' (In sight) scenario. Red arrows point to the following options:

- Scénarios standard**: ☒ Scénarios standard européens
- Scénarios standard**: ☒ STS-01
- Environnement***: ☒ En agglomération
- Pilotage de l'aéronef***: ☒ En vue du télépilote
- Vol d'aéronefs de plus de 900 g dans une zone de manœuvre ou* d'entraînement militaire active**: ☒ Non

Points particuliers :

- **Ne pas mettre que vous êtes dans une zone militaire active si vous n'y êtes pas ;**
- **Déclaration du vol 10 jours ouvrés avant le vol ;**
- Les horaires sont en heure locale ;
- Mettre les informations nécessaires dans les commentaires afin de renseigner au mieux la préfecture (ex : Coordonnées Géo. du point de décollage, objet de la mission, protocole effectué, etc...) ;
- Mettre plusieurs drones au cas où mais vous ne pouvez voler qu'avec un seul drone à la fois ;
- Garder le récépissé de la déclaration.

¹⁴ **AT** est un **portail en ligne destiné aux pilotes de drones en France**. Il facilite les démarches administratives et offre plusieurs services essentiels pour les exploitants d'aéronefs télépilotes (UAS).

En STS 01, EN et Hors agglomération, mais dans une zone de manœuvre ou d'entraînement militaire active avec un drone de plus de 900 gr , vous devez en plus le notifier aux armées 48 h à l'avance

Scénarios standard STS-01

Environnement* ☒ Hors zone peuplée ☐ En agglomération

☐ À proximité d'un rassemblement de personnes

Pilotage de l'aéronef* ☒ En vue du télépilote ☐ Hors vue du télépilote

Vol d'aéronefs de plus de 900 g dans une zone de manœuvre ou d'entraînement militaire active* ☒ Oui ☐ Non

Scénarios standard STS-01

Environnement* ☐ Hors zone peuplée ☒ En agglomération

☐ À proximité d'un rassemblement de personnes

Pilotage de l'aéronef* ☒ En vue du télépilote ☐ Hors vue du télépilote

Vol d'aéronefs de plus de 900 g dans une zone de manœuvre ou d'entraînement militaire active* ☒ Oui ☐ Non

Rappel des règles de préavis pour les notifications au ministère des Armées 48 H AVANT:

Un vol dont l'heure de début est prévue entre 8h* du matin le jour J et 8h* du matin le lendemain (jour J+1), doit être notifié :

- au plus tôt : le jour J-2 à 6h* du matin
 - au plus tard : le jour J à 6h* du matin, ou jusqu'à 12h* si l'heure de début de vol est après 14h*.
- * heure de Paris

En ST 02 : BVLOS – HORS VUE – ZONE FAIBLEMENT PEUPLE

 ☒ Scénarios standard européens

Scénarios standard STS-02

 Environnement* ☒ Hors zone peuplée ☐ En agglomération

☐ À proximité d'un rassemblement de personnes

Pilotage de l'aéronef* ☐ En vue du télépilote ☒ Hors vue du télépilote 

Cette notification sera adressée au **ministère des Armées** (sous réserve du respect des règles de préavis ci-dessous).

Un vol dont l'heure de début est prévue entre 8h* du matin le jour J et 8h* du matin le lendemain (jour J+1), doit être notifié :

- au plus tôt : le jour J-2 à 6h* du matin
- au plus tard : le jour J à 6h* du matin, ou jusqu'à 12h* si l'heure de début de vol est après 14h*.

* heure de Paris

PAS DE DECLARATION

En STS 01, **Hors agglomération, pas de déclaration**, mission immédiate

Scénarios standard	STS-01
Environnement*	☒ Hors zone peuplée ☐ En agglomération
	☐ À proximité d'un rassemblement de personnes
Pilotage de l'aéronef*	☒ En vue du télépilote ☐ Hors vue du télépilote
Vol d'aéronefs de plus de 900 g dans une zone de manoeuvre ou* d'entrainement militaire active	☐ Oui ☒ Non

Ce vol ne nécessite de notification ni à la préfecture (*), ni au ministère des Armées.
(*) si, pour d'autres motifs, une dérogation ou autorisation préfectorale est requise, elle doit être demandée séparément.

Que ce soit en scénario STS 01 ou en STS 02 vous devez remplir différentes cases afin de renseigner les autorités.

Dans les cases de renseignements :

Adresse/description du ou des sites (liste non exhaustive)

- Adresse précise ou coordonnées GPS.
- Type de zone : toiture / chantier / terrain agricole / parking / espace public fermé, etc.
- Obstacles majeurs : lignes électriques, grues, arbres, antennes.
- Proximité habitations / voies de circulation.

Hauteur maximale de vol (m)

120

(ne pas se bloquer dans alpha tango, si vous êtes dans une CTR , le gestionnaire vous donnera les consignes particulières lors de votre prise de contact 10 minute avant le vol)

Autres informations utiles : (liste non exhaustive)

- Objet de la mission (inspection / photo / vidéo).
- Créneaux prévus (+ justification si site fermé).
- Zone de repli identifiée.
- Gestion du public : aucun tiers en zone d'évolution.
- Observateur si nécessaire.
- **Vol de nuit : oui/non** (éclairage conforme si oui).
- **Coordination CTR** si applicable (contact + heure).
- **Zone à statut particulier** : gestionnaire contacté si concerné.

FORMULAIRE CERFA

A télécharger [Cerfa](#)

MÉMO – REMPLIR LE CERFA DE DÉCLARATION DE VOL DRONE

Pourquoi remplir ce formulaire ?

Le formulaire de déclaration préalable permet d'informer la préfecture qu'une mission de drone professionnel va être réalisée en zone peuplée.

Important :

Ce document **n'est pas une autorisation de vol**.

Il permet simplement aux autorités de savoir :

- **qui** réalise la mission
- **où** elle aura lieu
- **quand** elle sera réalisée
- **avec quel drone**

Le télépilote reste responsable de vérifier que la mission respecte la réglementation.

LES INFORMATIONS À DÉCLARER

1 – L'EXPLOITANT

Cette partie identifie la personne ou l'entreprise responsable du vol.

Deux cas possibles :

2 Exploitant individuel

Télépilote indépendant.

À renseigner :

- nom et prénom
- date et lieu de naissance
- adresse
- fonction (ex : télépilote professionnel UAS)
- téléphone et mail

3 Exploitant société

À renseigner :

- raison sociale
- adresse du siège
- numéro SIREN ou SIRET
- nom du dirigeant

La préfecture doit identifier **le responsable juridique du vol**.

4 LES TÉLÉPILOTES

Cette section permet d'indiquer les personnes qui participent à la mission.

À renseigner :

- nom et prénom
- date de naissance
- adresse
- téléphone
- courriel
- statut (salarié ou indépendant)

Au minimum :

✓ un télépilote

✓ éventuellement un observateur

5 RÉGIME DU VOL

Cette partie indique **dans quel cadre réglementaire le vol sera réalisé.**

Dans la majorité des missions professionnelles :

6 Catégorie ouverte

À utiliser si la mission respecte :

- vol en vue
- hauteur maximale 120 m
- drone léger
- risque limité

Sous-catégories possibles :

- A1
- A2
- A3

7 STS-01

À utiliser uniquement si la mission dépasse les limites OPEN.

Le régime doit correspondre **au niveau de risque réel de la mission.**

8 LA DESCRIPTION DE LA MISSION

9 DATES DES VOLS

Indiquer :

- date de début
- date de fin
- horaires

La déclaration doit être envoyée :

au minimum 10 jours ouvrables avant la mission.

Les horaires doivent être cohérents avec :

- les contraintes du site
- les conditions de sécurité

10 LES DRONES UTILISÉS

Pour chaque drone utilisé :

- constructeur
- modèle
- type
- masse
- numéro de série
- numéro d'enregistrement UAS
- numéro de signalement électronique

Ces informations permettent d'identifier précisément le drone.

11 DESCRIPTION DU SITE

Cette section explique **où et pourquoi le drone va voler**.

À indiquer :

- objet de la mission
- commanditaire
- adresse du site
- description de l'environnement
- hauteur maximale de vol
- distance maximale

Exemples d'objets de mission :

- inspection de bâtiment
- captation vidéo
- suivi de chantier
- relevé photographique

L'objectif est de **décrire clairement l'opération pour l'administration**.

12 ENGAGEMENT DE L'EXPLOITANT

En signant le formulaire, l'exploitant confirme que :

- les informations sont exactes
- la mission respecte la réglementation
- une assurance est active
- les risques sont maîtrisés

La préfecture peut :

- demander des compléments
- imposer des restrictions
- interdire le vol si nécessaire

13 MÉMO RAPIDE

Avant d'envoyer votre déclaration, vérifiez que vous pouvez répondre à ces 5 questions :

Qui vole ?

→ exploitant et télépilote

Avec quel drone ?

→ modèle et numéro d'enregistrement

Où ?

→ adresse précise du site

Quand ?

→ dates et horaires

Pourquoi ?

→ objet exact de la mission

Si ces informations sont **claires, cohérentes et complètes**, votre déclaration sera plus facilement traitée.

SITE EXTERNE D'AIDE A LA PREPARATION MISION (FICHE MISSION)

☐ **FLY BY¹⁵**

☐ **ASSURANCE**

NOM :

NUMERO :

2. PERSONNEL(s)

¹⁵ **Fly By** est une application d'aide à la préparation de mission développée par la société Air Space Drone. Elle a pour but de guider les professionnels du drone dans leurs missions.

Liste des télépilotes autorisés et des observateurs

TELEPILOTES

OBSERVATEURS¹⁶

Nom	PRENOM	BAPD	CATS	STS01/02
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐

Nom	PRENOM	BAPD	CATS	STS01/ 02	RÉUNION PRÉPARATOIRE FORMATION INTERNE
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐

Commentaires :

3. DRONES

¹⁶ L'observateur doit se tenir aux côtés du pilote pour être en mesure de le prévenir si le drone risque de ne plus être en vue directe, ou à l'approche d'un danger potentiel. il doit suivre le briefing du télépilote avant toute mission et être enregistré sur le manex.

Journal de bord technique et drones utilisés pour la mission

HEURE	DRONE/N°SERIE	NBR DE VOL	DEBUT	FIN	TEMPS DE VOL

Vous devez reporter vos heures de vols sur votre carnet de vol et vous devez aussi reporter les heures de vol du drone dans son suivi technique.

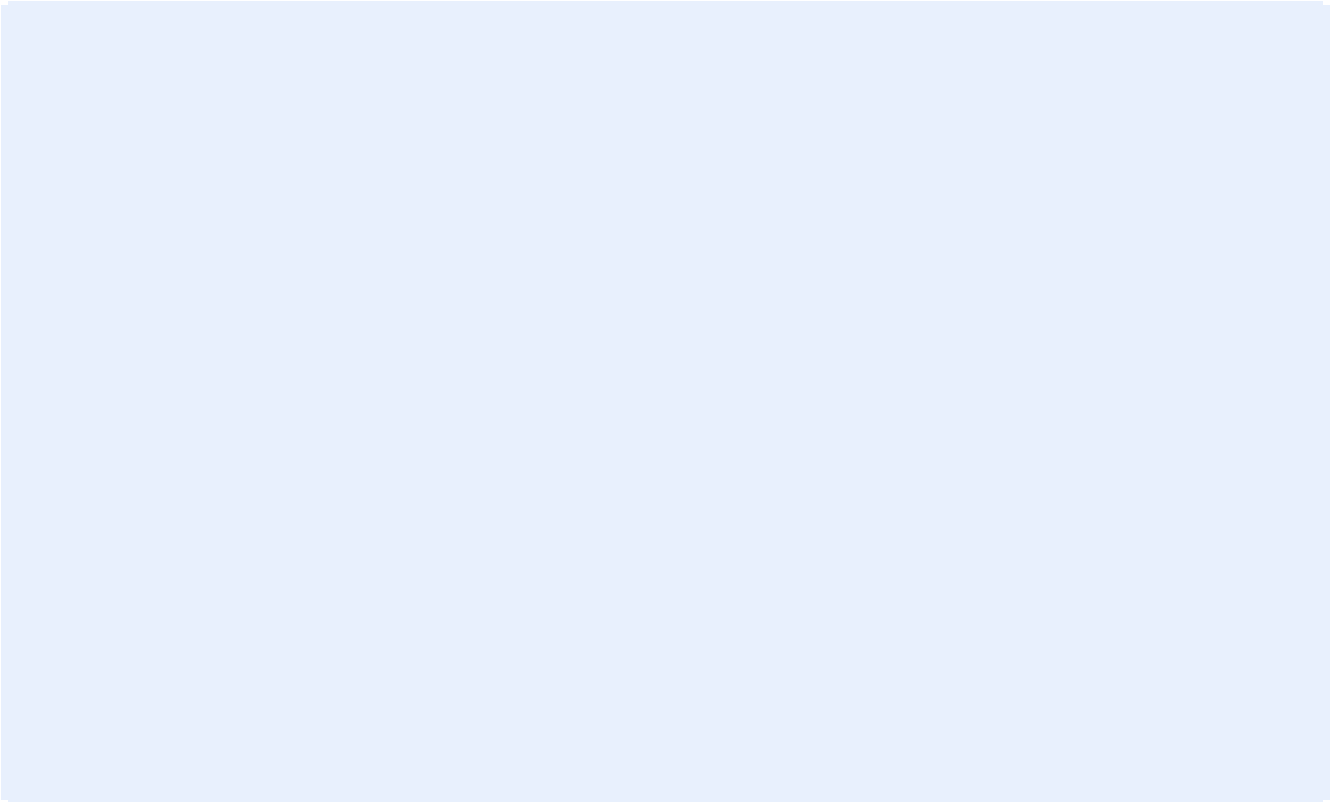
Commentaires :

1	RESTEZ CALME 	1. Enfilez des vestes haute visibilité 2. Évaluez la situation ➢ Que s'est-il passé ➢ Qui est impliqué ? ➢ Qui est concerné ? Assurez votre propre protection, celle de la zone pour éviter le suraccident et celle du ou des blessés Contactez en priorité le directeur de la société afin d'évaluer la situation et prendre la décision de la suite à donner à celle-ci en fonction du niveau de ERP									
2	PROTEGER 	SÉCURISER LE PÉRIMÈTRE / SAUVER DES VIES 1. Rendez-vous sur les lieux de l'accident dès que possible 2. Sécuriser les lieux de l'accident 3. Assurez votre propre protection 4. Dégagez les personnes de la zone dangereuse 5. Garder une distance sécuritaire du lieu de l'accident 6. Bloquer l'accès au site jusqu'à l'arrivée de l'équipe de secours / des enquêteurs CONSERVER LES PREUVES 1. Ne modifiez pas l'état du site 2. Ne déplacez pas les épaves, les objets ou les corps avant l'arrivée des enquêteurs, sauf pour sauver des vies									
3	FRANCE ☎ 15 SAMU ☎ 17 POLICE SECOURS ☎ 18 SAPEURS-POMPIERS EUROPE 	PASSER UN APPEL D'URGENCE (si nécessaire) 112 CHAÎNE ERP <table border="1"> <thead> <tr> <th>DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ</th><th>RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ</th><th>PROPRIÉTAIRE</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>☎</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>☎</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table> Réseau WHATSAPP 1. QUI : Qui signale ? 2. QUOI : Que s'est-il passé ? Collision avec un aéronef habité ☐ Signaler immédiatement à la BGTA 3. OÙ : Où cela s'est-il passé ? 4. QUAND : Quand cela s'est-il produit ? 5. COMMENT : Comment est-ce arrivée ? 6. VICTIME : Combien de personnes sont blessées ? (ASSISE – COUCHE) - DECEDE 7. DIVERS : Y a-t-il d'autres dangers, des marchandises dangereuses ? Dangers pour le sauvetage d'hélicoptères ? (Câbles, obstacles, météo) Numéro de rappel : Leader su zone 8. Ne raccrochez pas tant que l'on ne vous le dit pas . Attendez toute question !	DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ	RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ	PROPRIÉTAIRE	☎			☎		
DIRECTEUR DE LA SOCIÉTÉ	RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ	PROPRIÉTAIRE									
☎											
☎											
4	SECOURIR 	Si nécessaire : PRODIGEZ LES PREMIERS SOINS 1. Vérifiez les personnes blessées pour détecter des signes de vie 2. Arrêtez tout saignement 3. Si la personne est inconsciente ☐ POSITION DE RÉCUPÉRATION 4. Si la personne est inconsciente ET ne respire pas normalement ☐ RÉANIMER C : CIRCULATION (effectuer la RCR) A : VOIE RESPIRATOIRES B : RESPIRATION ☐ Briefez le service de secours									

5 .ZONE DE VOL

TYPE DE ZONE	COORDONNEES GPS
ZONE DE DECOLLAGE 1	
ZONE DE DECOLLAGE 2	
ZONE DE SECOURS OU DE CRASH	
OBSERVATEUR	

- CAPTURE ECRAN * VUE AERIENNE TYPE IMAGE DE LA ZONE



- **SYNOPTIQUE (Schéma personnel)**

- **OBSERVATIONS :**

6. INSPECTION ET CHECKLIST

PRE-VOL

1. ETAT GENERAL :

- Retirer les protections rotors
- Vérifier la propreté du DRONE et son aspect général.

2. PARTIE CENTRALE/CHASSIS :

- Vérifier que le châssis soit bien scellé et non fissuré.
- Vérifier que les 4 bras sont bien ouverts et en position. Vérifier le bon blocage des bras.

3. GROUPES MOTOPROPULSEURS :

- Vérifier l'état de chaque hélice
- Déplier chaque hélice
- Vérifier la fixation des hélices sur leur axe de moteur (bloquées)
- Vérifier que chaque moteur est bien fixé sur son bras

3. BATTERIE :

- Vérifier l'état général de la batterie (déformation, coup, coupures,)
- Tester la charge
- Placer la batterie

4. RADIOCOMMANDE :

- Vérifier la correspondance « radiocommande → drone » (nom du modèle)
- Vérifier la propreté et l'état général.
- Allumer & vérifier l'afficheur d'état de charge de la batterie interne

5. CARTE SD

- Vérifier votre carte SD
- Retirer la protection caméra

7 .INSTALLATION ZONE

- État des lieux

- Reconnaissance à pied de la zone
- Prise en compte de la géographie de vol -Fixer vos limites
- Mise en place des EPC¹⁷
- Réunion préparatoire avec les observateurs¹⁸ si besoin ;
 - o Mission de l'observateur
 - o Moyens de communication

8.PHASE DE VOL

- Contacter la CTR (si CTR selon protocole) 10 minutes avant le vol
- Mettre ses EPI ;
- Poser le drone sur le sol à plat et camera face au vent
 - o Arrière du drone face au pilote
- Allumer la radiocommande
 - o Retirer la protection caméra du drone
- Faire un dernier tour d'horizon
- Mettre le drone sous tension
 - o Attendre le retour écran
 - o Vérifier le mode de vol (1 ou 2)
 - o Paramétrages Hauteur, distance
 - o Paramétrer le RTH et vérifier sur écran retour que le Home Point est bien enregistré (en extérieur)
 - o Attendre que la géolocalisation soit confirmée (en extérieur)
- Formater votre carte SD
- Se positionner à distance de sécurité par rapport au DRONE (5 mètres minimum et se décaler par rapport à la direction du vent)

DECOLLAGE

- **Annoncer Démarrage des moteurs**
 - o Vérifier que toutes les hélices tournent.
 - o Vérification coupure moteur -**Annoncer coupure moteur**
- **Annoncer Démarrage des moteurs**
- **Annoncer Décollage** & montée lente jusqu'à hauteur 5 m.
- **Tester** doucement les commandes de vol : **ROULIS TANGAGE LACET ELEVATION en**

¹⁷ EPC Equipement de protection collectives : Barrières de sécurité /cônes/ rubalise etc : Utilisés pour délimiter les zones dangereuses et empêcher l'accès aux équipements en mouvement ou aux zones à haut risque.

restant dans votre zone de sécurité

- Avant de lancer dans sa mission, monter à l'altitude de vol prévue et débiter votre mission

PHASE DE VOL

Toute situation anormal = réflexion, évaluation de la situation et prise de décision par le télépilote puis **retour du drone** (RTH) afin de pouvoir effectuer une analyse du problème rencontré et reprendre la mission dans les meilleures conditions. (sauf si problème technique sur le drone et que vous n'avez pas de deuxième drone).

ATTERRISSAGE

Annoncer drone poser – Moteur couper

Vérifier si les images sont bonnes en vous positionnant au sol

Fin de mission

Éteindre la batterie du drone et ensuite éteindre la radiocommande

Remettre la protection de la caméra

- **Déplacez-vous en zone de reconditionnement et de sécurité.**

- **Contactez la CTR (si CTR selon protocole) 10 minutes après le vol**

POST VOL

- Palper la température des moteurs
- Nettoyer le châssis et les hélices : insectes, boue...
- Remettre les batteries dans leur sac de protection anti-feu
- Compléter les carnets de vol

Si incident

Fiche [CRESUS](#) à remplir

Rappel

PERSONNES AUTORISEES DANS LA ZONE D'EXCLUSION

Seules les personnes suivantes peuvent être autorisées à l'intérieur de la zone d'exclusion des tiers (ZET) :

- les personnes impliquées dans le pilotage de l'aéronef ;
- les personnes impliquées dans l'opération des équipements de mission ;
- les personnes isolées par un dispositif de sécurité ou une structure leur assurant une protection suffisante ;

- les personnes directement en lien avec l'activité particulière **ayant signé une attestation** stipulant qu'elles ont été informées sur les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas d'incident en vol de l'aéronef.